



# COMITE DES LANDES DE TIR A L'ARC



## Action : PARRAINE UNE FILLE

Règlement :

Dans le cadre de l'action initiée par la FFTA, « Tir à l'Arc au Féminin », le Comité des Landes propose, pour la rentrée 2017 – 2018, une action « PARRAINE UNE FILLE ».

Cette action consiste à proposer à une fille de son entourage (mère, fille, sœur, cousine, amie, ...), de s'inscrire dans un Club de tir à l'arc des Landes pour la saison. Le PARRAIN ou la MARRAINE recevra alors un bon d'achat de 10 € et la FILLEULE une remise de 10 € sur le tarif de sa licence. Pour cela :

Le PARRAIN doit :

- Etre licencié à la FFTA (nouvelle licence ou renouvellement)

La FILLEULE :

- Prendre une licence loisir ou compétition pour la saison 2017 – 2018 (hors découverte).

Cette opération débute le 1° septembre 2017.

Chaque Club Landais aura en charge de :

- Faire remplir la feuille de PARRAINAGE ci-jointe.
- D'appliquer la remise de 10 € sur la licence de la filleule.
- De fournir les justificatifs demandés.
- De faire parvenir au Comité des Landes, avant le 1° Décembre 2017, le dossier de remboursement

Le Comité des Landes aura en charge de :

- Contrôler la validité des licences.
- D'établir les Bons d'Achat auprès de la Société LANDES CORDES ET ARCHERIE et les fera parvenir au club
- De procéder au reversement des 10 € de remise auprès du club demandeur.



# COMITE DES LANDES DE TIR A L'ARC



## PARRAINE UNE FILLE

### Feuille de PARRAINAGE

#### PARRAIN

Nom du Parrain :	_____
Prénom du Parrain :	_____
Catégorie du Parrain :	_____
N° de Licence du Parrain :	_____

#### FILLEULE

Nom de la Filleule :	_____
Prénom de la Filleule :	_____
Catégorie de la Filleule :	_____
N° de Licence de la Filleule :	_____



# COMITE DES LANDES DE TIR A L'ARC



## PARRAINE UNE FILLE

### DOSSIER DE REMBOURSEMENT

Nom du Club : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

	PARRAIN			FILLEULE		
	Nom	Prénom	N° Licence	Nom	Prénom	N° Licence
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						

**Fournir les photocopies des licences des parrains et des filleules ainsi que les tarifs d'inscription du club.**

**Dossier à retourner complet au COMITE DES LANDES DE TIR A L'ARC avant le 1 novembre 2017.**

(Email ou Courier : voir pied de page)